

Projet d'appui à la valorisation socio-culturelle et environnementale du port de Mopti

Le port de Mopti occupe une position hautement stratégique sur le Niger, un fleuve dont la richesse culturelle est à la hauteur de ce qu'il représente pour les peuples d'Afrique de l'Ouest, tant au niveau de leur histoire que de la ressource qu'il constitue. C'est ce contexte qui a amené l'UNESCO à réserver une priorité au fleuve Niger dans le nouveau programme international « fleuves et patrimoine » mis en œuvre en 2002. Le port de Mopti, de par son activité économique intense, connaît des difficultés au niveau de ses infrastructures surexploitées, mais aussi des conditions de vie des populations qui évoluent dans ce bassin d'activités, en prenant en compte les nouveaux pouvoirs locaux issus de la décentralisation. Un plan de réhabilitation global est nécessaire et exige des actions techniques sur les ouvrages mais aussi socioculturelles et environnementales afin d'en assurer un impact fort et durable. Le projet présente cette originalité d'une action globale et coordonnée sur les équipements, les gestionnaires et les populations en s'appuyant sur les administrations, les collectivités locales, les ONG et les opérateurs privés.

1. Contexte : le projet « Fleuve Niger » de l'UNESCO

Traversant neuf États sur une longueur de 4200 Km, le fleuve Niger a marqué l'histoire et le développement de l'Afrique occidentale, non seulement en façonnant le paysage mais aussi en favorisant l'émergence de pratiques, de savoir-faire et d'expressions culturelles encore très vivaces aujourd'hui, en particulier au Mali (pratiques rituelles liées à la pêche ou à l'usage de l'eau, savoir-faire en matière de batellerie, festivals liés à l'eau...). Cette richesse culturelle s'incarne également dans un patrimoine architectural dont la valeur universelle exceptionnelle a été reconnue à



travers l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de trois sites (Djenné, Bandiagara et Tombouctou).

Malgré cette reconnaissance internationale, les ressources culturelles et naturelles du fleuve Niger restent aujourd'hui peu valorisées et menacées par l'essor démographique et l'urbanisation. Les risques environnementaux (ensablement, pollution, inondation...) se sont nettement accentués et les conditions économiques des populations riveraines se sont dégradées. Lors d'une conférence organisée à Paris en avril 2004, les neufs chefs d'États du bassin du Niger ont « envoyé un signal au monde entier pour sauver le fleuve ».

Dans ce contexte, le projet « Fleuve Niger » de l'UNESCO vise à soutenir le développement des collectivités et communautés riveraines du fleuve Niger local à travers l'identification, la reconnaissance et la valorisation des ressources culturelles et naturelles liées au fleuve et à travers des opérations démonstratives d'aménagement dans des secteurs riverains.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2003 dans le cadre de la Convention France-UNESCO, et a mis en avant :

- le potentiel patrimonial (matériel, immatériel, paysager) lié au fleuve Niger ;
- la nécessité d'impliquer étroitement les collectivités locales dans la gestion du fleuve et la mise en valeur des ressources patrimoniales ;
- la nécessité d'élaborer un projet global de développement, à l'échelle du fleuve, intégrant les questions patrimoniales, culturelles et environnementales, sociales et économiques.

À l'issue de cette étude, il a été proposé :

- de lancer la première étape du projet au Mali (même si le projet conserve une vocation transfrontalière à l'échelle du bassin) ;
- de développer une coopération de fleuve à fleuve basée sur l'implication des collectivités locales.

Deux missions d'évaluation réalisées au Mali en 2004 ont permis d'identifier le périmètre d'intervention et les sites pilotes potentiels. Elles ont confirmé la forte mobilisation des acteurs maliens et mis en avant la nécessité de mettre en réseau les collectivités riveraines et leurs partenaires pour mutualiser les compétences et coordonner les initiatives existantes. Elles ont permis enfin de dessiner les grands axes d'une coopération de fleuve à fleuve entre les collectivités riveraines du Niger et de la Loire (France). Un colloque « Niger-Loire » a été organisé à Angers les 30-31 mai 2005 pour valider l'engagement des collectivités maliennes et françaises. Une charte Niger – Loire a été proposée à l'issue du colloque, et adoptée lors du Forum de la coopération décentralisée à Bamako en novembre 2005. Elle trace les grandes lignes de la coopération entre les deux fleuves.

Le projet Fleuve Niger s'inscrit dans le cadre du programme « **Fleuve et patrimoine** » de l'UNESCO, porté conjointement par les secteurs de la Culture et le Secteur des Sciences, qui vise à :

- Renforcer les liens entre préservation et mise en valeur de la biodiversité et de la diversité culturelle ;
- Promouvoir et approfondir les problématiques socioculturelles liées à la gestion de l'eau et favoriser la sensibilisation des populations locales, des pouvoirs publics et des agences de développement ;
- Soutenir le développement local des collectivités et des communautés riveraines à travers des actions liées à la gestion de l'eau.

Le projet Fleuve Niger a été présenté officiellement au groupe Afrique de l'UNESCO et au groupe des ambassadeurs d'Afrique de l'Ouest. Les délégués des pays riverains du fleuve Niger ont confirmé leur soutien à cette démarche. Le projet a été inauguré par l'ADG/Afrique de l'UNESCO lors du colloque Niger-Loire (Angers, 30-31 mai 2005).

2. Le site de Mopti

Située à la confluence du Bani et du fleuve Niger, Mopti était à l'origine un « village fétiche » de l'ethnie Bozo, ethnie des pêcheurs et des « maîtres des eaux », qui communiquent avec les « génies du fleuve ». Au XII^{ème} siècle, le site s'appelait Sanga. Les hameaux étaient alors implantés sur les trois îlots, des « toguérés », seules parties encore émergées lors des crues du Niger qui transforment toute la plaine en un immense lac.

Le nom de Mopti signifie en peul « regroupement ». C'est historiquement une région de brassages, de transit et d'échanges entre les arabo-berbères de l'Afrique du Nord et les populations soudanaises de l'Afrique de l'Ouest. C'est un carrefour où se côtoient les pêcheurs Bozos, les éleveurs Peuls, les Touaregs et les Songhaïs venus du nord, les Dogons venus de la falaise de Bandiagara, les agriculteurs Bamanans, les commerçants Markas, échangeant les marchandises, les plaques de sel du désert du nord, la noix de Kola des zones arborées du sud.



Le site de Mopti, capitale du Delta intérieur du Niger, au cœur d'un paysage culturel exceptionnel

Mopti est la capitale du « Delta Intérieur du Niger », lieu où le fleuve s'étale sur une centaine de kilomètres de large, couvrant une superficie de 30 000 km², au travers de nombreux bras, créant l'immense lac Debo, zone humide exceptionnelle, royaume des pirogues et des pinasses, seuls moyens de transport permettant d'accéder à la multitude de villages, isolés pendant « l'hivernage » : la saison des pluies.

Capitale du poisson, principale subsistance des populations de toute la région, Mopti est le cœur d'un territoire à la diversité biologique d'une très grande richesse. Au rythme des périodes de crues, dans un espace inondé ou exondé, les mouvements cycliques voient les transhumances annuelles du bétail, les déplacements des pêcheurs, les transferts de main d'œuvre agricole, traverser la région, renforçant la vitalité d'un patrimoine immatériel traditionnel et culturel original. Le « Dégal », la traversée du fleuve par les troupeaux à la recherche de pâturages, vient d'être classé au patrimoine national et reconnu par l'UNESCO au titre des chefs d'œuvre du patrimoine immatériel.

Aujourd'hui, Mopti est la base touristique permettant les visites les plus passionnantes, vers le plateau et la falaise Dogon de Bandiagara, vers la ville historique de Djenné, en descendant le Niger en pinasse vers Tombouctou « la mystérieuse », toutes trois classées au Patrimoine Mondial de l'Unesco, ou vers les superbes villages du Delta central à l'architecture soudanaise unique.

Les activités artisanales sont vivantes, de la poterie de terre cuite, les grands « canaris » qui conservent l'eau fraîche dans chaque cour des habitations, aux couvertures traditionnelles Kassa, dont on peut admirer des exemplaires anciens au Musée National, en passant par les bijoux, les colliers, les objets de la vie quotidienne, les sculptures sur bois.

Mopti vit du fleuve, son port est son capital le plus précieux pour la vie du trafic fluvial, pour la survie des populations du Delta Central, pour le développement d'un tourisme culturel et responsable.

3. Présentation de l'opération

3.1. Contexte et objectifs

La ville souhaite lancer une vaste opération de réhabilitation, de revitalisation et de mise en valeur du port et d'amélioration des conditions d'activité de ses usagers, rendue nécessaire par un triple constat :

Des infrastructures hydrauliques ou des équipements portuaires souvent inadaptés

De nombreux équipements hydrauliques réalisés sur les zones riveraines du fleuve Niger s'avèrent inadaptés ou surdimensionnés. Réalisés le plus souvent sans étude d'impact préalable et avec une consultation insuffisante des populations riveraines, ces infrastructures se révèlent agressives pour les milieux, inadaptées à la mise en valeur du paysage culturel et aux pratiques des populations locales. Parfois très coûteuses, elles se dégradent rapidement du fait d'un déficit de maintenance, lié en partie à leur inadéquation aux pratiques des populations utilisatrices. Il ressort de ce constat :

- que le développement d'infrastructures hydrauliques et portuaires doit faire l'objet d'une analyse approfondie du territoire dans ses composantes physiques, mais également sociales et culturelles ;
- que pour être durables, ces opérations de rénovation d'infrastructures portuaires doivent impérativement faire l'objet d'une consultation préalable avec les populations riveraines et être associées à des actions de formation, de sensibilisation et de développement économique.

Des populations riveraines qui tournent le dos au fleuve et des ressources culturelles sous-exploitées

Le fleuve Niger est riche d'une diversité culturelle et naturelle exceptionnelle, s'incarnant non seulement dans la richesse du patrimoine matériel et la qualité paysagère, mais aussi dans les pratiques, savoir-faire et expressions culturelles issues de l'interaction entre le fleuve et les communautés locales. Les populations riveraines ont développé des pratiques, des modes de production et d'aménagement de l'espace adaptés aux milieux dont leur survie dépendait. Ces pratiques ont forgé un relatif consensus social – malgré d'inévitables conflits d'intérêts – le fleuve constituant un élément de liaison entre les différentes ethnies dont la complémentarité est assurée par la spécialité fonctionnelle de chacune (éleveurs peuls, agriculteurs bamanan, pêcheurs bozo...). Ces pratiques coutumières connaissent un déclin certain : l'urbanisation et la pression démographique perturbent ces modes de régulation traditionnels et la connaissance des milieux tend à se dissoudre. La diffusion de pratiques et modes de consommation urbains et la mise en place de techniques hydrauliques importées contribuent à rompre ces équilibres dans la gestion des ressources. A Mopti en particulier, site faisant l'objet de migrations saisonnières importantes, on observe une agressivité croissante des populations vis-à-vis du fleuve, qui se traduit par des pratiques polluantes et une perte de la connaissance et des savoir-faire traditionnels. Il ne s'agit pas de valoriser la tradition au détriment de la modernité mais d'affirmer que certaines de ces pratiques, qui témoignent d'une nécessaire adaptation aux milieux et à la disponibilité des ressources, gagneraient à être revitalisées, diffusées et parfois associées à des techniques plus récentes, car ces techniques traditionnelles sont parfois seules à pouvoir garantir une utilisation durable des ressources existantes. L'amélioration et la diffusion de la connaissance de ces pratiques traditionnelles permettraient par ailleurs de concevoir des infrastructures hydrauliques plus adaptées et durables.

Un besoin d'appui aux collectivités locales et de renforcement des compétences

Le processus de décentralisation engagé au Mali, qui s'est traduit par la loi de décentralisation de juin 2002, transfère aux collectivités territoriales maliennes une série de compétences parmi lesquelles la gestion de l'eau. Dotées de ressources humaines et financières limitées, ces collectivités territoriales très

récemment créés sont le plus souvent dans l'incapacité d'assumer les missions qui leur sont dévolues. Une stratégie nationale de formation et des outils d'appui aux collectivités locales ont été élaborés par les autorités maliennes et doivent être renforcés et soutenus par des actions de formation technique et d'appui institutionnel.

Il s'agit donc d'un projet global de développement autour du port, incluant non seulement des actions physiques de réfection des infrastructures portuaires, mais aussi et surtout des actions de formation, d'appui institutionnel à la commune et à la région de Mopti, de développement socio-économique et d'amélioration de la connaissance des ressources et des pratiques culturelles. Répondant à une demande forte formulée par les autorités nationales et locales, pour faire face à l'état d'obsolescence des équipements mais également à la pression démographique (notamment liée aux migrations saisonnières), ce projet a la capacité de devenir une opération démonstrative d'aménagement intégré des berges, du fait de la localisation emblématique du site, zone de brassage et d'échanges, au coeur du delta intérieur du fleuve Niger - que les autorités maliennes envisagent d'inscrire sur la liste indicative au titre des paysages culturels – et à proximité de Bandiagara et Djenné (sites du patrimoine mondial).

De nature interdisciplinaire, ce projet s'inscrit à double titre dans le mandat de l'UNESCO :

- dans le domaine de la culture, puisqu'il s'agit d'améliorer la connaissance des ressources culturelles du site de Mopti (matérielles ou immatérielles) et des pratiques culturelles liées au fleuve, de promouvoir la culture comme levier du développement durable et de proposer des référentiels en matière d'aménagement des sites riverains en zone sensible (matériaux, gabarits...);
- dans le domaine de la science puisque l'ambition est d'améliorer la gouvernance de l'eau à travers des actions de formation, d'appui institutionnel, de sensibilisation et à travers une meilleure prise en compte des pratiques culturelles des populations riveraines dans la conception et la gestion des équipements portuaires et hydrauliques

3.2. Description de l'opération (avant projet)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Fleuve Niger » porté par l'UNESCO et exécuté avec la Convention France-UNESCO (cf supra, paragraphe 1). Certaines actions de ce programme (recensement des pratiques liées au fleuve, inventaire des ressources culturelles, formation, communication-diffusion...) pourront donc être mutualisées au bénéfice de l'ensemble des sites du projet. Inversement, certaines composantes du projet sur le port de Mopti (notamment des opérations d'aménagement telles que le drainage) pourront être prises en charge sur d'autres financements, en particulier dans le cadre du projet soumis par l'UNESCO à la Commission Européenne (programme Facilité pour l'eau – projet en cours de montage).

Phase 1 : Etudes préliminaires

Afin que la réalisation du projet s'inscrive dans les objectifs du programme « Fleuve Niger » de l'UNESCO (contrôle de l'impact sur les milieux ; adaptation aux pratiques des usagers ; respect de l'identité paysagère) – les études suivantes seront réalisées :

1.1 Etude socio-économique : a) besoins des utilisateurs et des populations riveraines ; b) état des lieux en matière de formation et d'éducation ; c) volume et fonctionnement de l'activité portuaire...

- 1.2 Etude d'impact sur les milieux :** a) état des lieux du cadre juridique en matière de culture, d'environnement, d'urbanisme et de navigation fluviale ; b) identification des menaces et des risques en matières de patrimoine, d'environnement, de navigation fluviale, de pêche ou en terme sanitaire ; c) quantification des déchets solides, liquides et industriels rejetés dans le fleuve : réalisation d'enquêtes de terrain, formulation de propositions d'actions pour améliorer la préservation du fleuve, la qualité de l'eau. d) évaluation grâce au SIG de l'impact des activités anthropiques (pêche, agriculture, élevage, artisanat,...) sur les berges et le fleuve, formulation de propositions d'amélioration de la législation
- 1.3 Recensement des ressources culturelles :** a) étude morphologique & architecturale et paysagère : conception, matériaux, gabarits, volumes (en cohérence avec le cadre paysager et le style architectural soudano-sahélien) ; b) recensement du patrimoine immatériel (pratiques et savoir-faire liés au fleuve et à l'activité portuaire). Ce recensement passera par l'identification et la collecte des sources et la réalisation d'une étude de terrain. Il se traduira par une restitution documentaire et notamment photographique, qui permettra d'alimenter les actions pédagogiques et de communication.
- 1.4** Elaboration de termes de référence pour les travaux à réaliser sur l'ensemble du port concernant les infrastructures et les superstructures. Etablissement d'un planning suivant les priorités fonctionnelles et Identification des actions pilotes sur la base de leur urgence et de leur « effet pédagogique ».
- 1.5** Conception, à partir des données précédentes, d'un **projet global** sera élaboré, en étroite collaboration avec les autorités locales, incluant des actions de formation des élus et techniciens, des actions de sensibilisation et d'éducation, des actions socio-économiques et des actions pilotes de rénovation des équipements portuaires (voir phase 2).

Phase 2 : Actions opérationnelles

Sur la base du projet global élaboré à l'issue de la première phase, une série d'actions opérationnelles seront initiées :

- 2.1 Formation et appui institutionnel :** des actions de formation seront mises en oeuvre en direction des élus et personnels techniques de la commune et de la région de Mopti ainsi que des services déconcentrés de l'Etat, en vue de faciliter le processus de transfert de compétences hydrauliques aux collectivités locales.

Des voyages d'échanges Nord-sud et sud-sud seront organisés afin de permettre aux élus et techniciens municipaux d'améliorer leurs pratiques en s'inspirant d'expériences innovantes en matière d'assainissement et de gestion de l'eau.

Appui à la gestion de l'assainissement : amélioration du fonctionnement du projet pilote « tout à l'égout » : appui au renforcement du cadre de concertation état, municipalité riverains, et à l'élaboration d'un règlement intérieur pour améliorer le taux de recouvrement des redevances

- 2.2 Développement socio-économique :** sur la base des résultats de l'étude socio-économique, des actions de revitalisation socio-économique seront initiées, portant notamment sur l'amélioration des modes de production au niveau des activités portuaires (artisanat, pêche,...) afin d'augmenter leur niveau de productivité et d'améliorer le revenu des femmes et des populations pauvres.

2.3 Information, sensibilisation et éducation : des ateliers d'échanges et des actions de sensibilisation et d'éducation seront réalisées à l'attention des populations riveraines (impact sur le fleuve des activités agricoles, artisanales ou de pêche...), élaboration de manuels scolaires pour sensibiliser les écoliers

2.4 Actions pilotes de rénovation des équipements portuaires

Les actions prioritaires de rénovation portuaire seront identifiées à l'issue des études techniques. Un premier état des lieux technique réalisé par les services techniques de la ville de Mopti identifie plusieurs opérations prioritaires, parmi lesquelles la réalisation d'un muret de protection et la réhabilitation des talus des berges.

2.5 Etudes techniques et recherches de financements complémentaires

Une étude technique plus approfondie sera réalisée sur la rénovation des équipements portuaires ou urbains (rénovation de la voirie et de l'éclairage public, réhabilitation du système de drainage, réhabilitation des bâtiments existants). Des financements complémentaires seront recherchés pour réaliser les opérations retenues.

Phase 3 : Communication, capitalisation et diffusion

Afin d'assurer le caractère pédagogique de l'opération, et de mutualiser les enseignements méthodologiques et techniques au bénéfice de l'ensemble des sites du projet, les actions suivantes seront réalisées :

3.1. Suivi-évaluation technique : un suivi technique des réalisations sera assuré par le comité technique du projet Fleuve Niger de l'UNESCO. Une évaluation sera réalisée à l'issue de l'opération ;

3.2. Création de matériaux pédagogiques et de supports de communication auprès des visiteurs : suite aux travaux de recensement des pratiques et métiers liés aux fleuve et de la diversité des milieux réalisé dans le cadre des études préliminaires (en cohérence avec le projet Fleuve Niger) un travail de sensibilisation et de diffusion des résultats sera réalisé. Ce travail de vulgarisation scientifique s'appuiera notamment sur la documentation photographique mise au point dans le cadre de l'inventaire.

3.3. Publications et diffusion internationale : les résultats du projet seront diffusés dans le cadre du projet Fleuve Niger à travers une exposition itinérante et la publication d'un ouvrage de capitalisation à l'issue du projet.

3.3. Calendrier proposé

Phase 1 : Etudes préliminaires septembre-décembre 2006

Phase 2 : Réalisation des travaux janvier-décembre 2007

Phase 3 : Diffusion septembre-décembre 2007

3.4. Modalités de mise en oeuvre

Maîtrise d'ouvrage : commune de Mopti

Assistance technique :

- Comité technique du programme Fleuve Niger de l'UNESCO

- Ville de Maurepas (France) dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée avec la commune de Mopti
- Région Centre (France) dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée avec la région de Mopti
- Mission Val de Loire, dans le cadre de la charte Loire-Niger.

3.7. Financement

Ce projet fait appel à la coopération technique et financière développées dans le cadre d'accords de coopération décentralisée entre collectivités maliennes et françaises, de la coopération bilatérale et multilatérale et de partenariats privés.

Autorités publiques Maliennes:

- Autorités maliennes (nationales et locales)

UNESCO (dont fonds extrabudgétaire) :

- Convention France-UNESCO Programmes 2006 – 2007 (mise à disposition d'experts et contribution financière)
- Fonds en dépôts espagnol (demande soumise en janvier 2006, en attente retour)

Union Européenne :

- Projet soumis par l'UNESCO en juin 2006 dans le cadre de l'appel d'offre Facilité pour l'eau de la Commission Européenne - retour prévu septembre 2006

Collectivités territoriales françaises et européennes

- Contribution directe dans le cadre des coopérations décentralisées.

Fonds privés :

- Divers bailleurs
- CroisiEurope via la Commission Nationale Française